

## Le schéma d'aménagement des mobilités douces

*Évaluer le potentiel de la commune de manière globale, aménager au mieux les espaces existants pour y intégrer une mobilité durable et valoriser la vie locale*

- Le schéma d'aménagement des mobilités douces est un outil au service de la planification urbaine. Intégré au PLU(i)\*, il doit permettre la réalisation des liaisons piétonnes et cyclables dans et entre les quartiers de la commune, ainsi que toute autre forme d'aménagement valorisant la mobilité durable. Il est un outil favorisant le partage des voies et la sécurisation des déplacements.
- Élaborer un schéma global permet de valoriser les différentes formes de mobilité au sein du territoire. Plus le schéma est adapté au fonctionnement de la commune, plus les aménagements sont cohérents, donc efficaces.
- La pluralité des profils d'utilisateurs et la nécessité d'étudier les besoins spécifiques de chaque public rendent le diagnostic indispensable pour réfléchir à des aménagements appropriés.



# Exemples d'aménagements durables dans une commune rurale

## Orientation et appropriation de l'espace

### Faciliter l'utilisation des modes actifs



Cete Ouest

*Piétonnisation dans le centre-bourg de Piriac-sur-Mer (44)*

**Un cheminement doux** permet d'améliorer la sécurité des riverains et d'atténuer la circulation, notamment à proximité des écoles et de l'EHPAD\*.

*Cheminement doux reliant le centre piéton aux parkings périphériques à Piriac-sur-Mer (44)*

**La piétonisation** du centre associée à des moyens de rabattement efficaces, sécurise les déplacements en mode doux.



Cete Ouest

3

### Limiter la vitesse et la circulation



2

**Les zones de circulation apaisée** ciblent des espaces pour obliger les automobilistes à adapter leur conduite, et ainsi assurer la sécurité des riverains.

**Les dispositifs physiques de ralentissement** se déclinent sous différentes formes.

*Zone 30 aux abords d'un quartier résidentiel à Lorient (56)*



6

**La signalétique** est importante et valorise les aménagements.

*Signalétique piétonne avec indication des temps de trajet à Fontenay-aux-Roses (92)*

**Mobilier urbain, végétation, revêtement des sols** peuvent amener naturellement à une baisse des vitesses, favorisant le recours aux modes actifs.



5

**Les espaces de stationnement** adaptés à divers moyens de transport invitent les habitants à inscrire leurs trajets dans une optique multimodale.

*Stationnement pour vélos en arceaux à Lorient (56)*



Cete Lyon

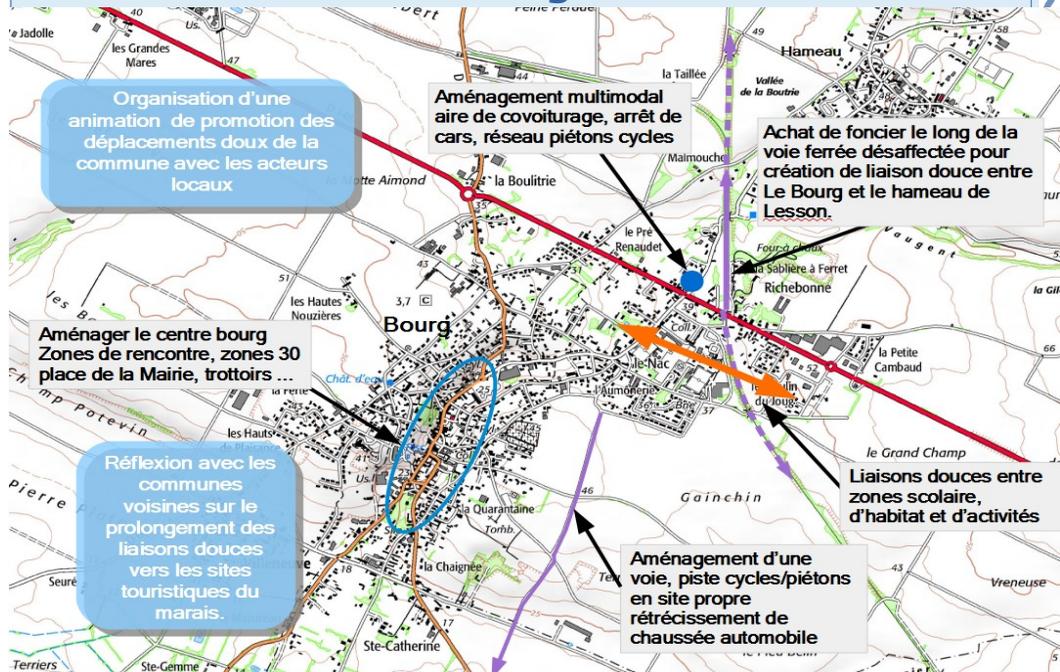
6

*Jardinières pour éviter le stationnement dans le centre de Tournus (71)*

### Sources

- 1-2-3-4-6) CEREMA Zones de circulation apaisée
- Fiche n°1 – 2008
- Fiche n°6 – 2010
- Fiche n°9 – 2012
- 5) Nouvelles de Fontenay – 2014

# Vers un schéma global d'aménagement



Exemples d'actions pouvant s'inscrire dans un schéma global d'aménagement.  
Étude de cas réalisée sur la commune de Benet (85)

A noter : En 2015/2016, l'ADEME Pays de la Loire a lancé un appel à projet "Accompagnement à la réalisation d'un schéma directeur modes actifs" à destination des communes, intercommunalités et Pays

\* Tous les sigles sont repris et expliqués dans le glossaire